

CP - Colmar Agglomération passe au zéro chlore pour l'eau potable

Après deux années d'études et de travail en partenariat avec la Colmarienne des eaux, Colmar Agglomération distribuera une eau potable sans chlore à partir de cette année 2025.

Cette mesure concernera les communes de l'unité de distribution (UDI) Colmar et environs, à savoir : Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim et Niedermorschwihr. La teneur en chlore de l'eau potable sera progressivement réduite, jusqu'à parvenir à un arrêt total au mois de mars 2025.

La collectivité a pris cette décision afin de **proposer aux usagers une eau de meilleure qualité gustative, et ainsi d'encourager la consommation de l'eau du robinet.**

POURQUOI PROCÉDER À L'ARRÊT DE LA CHLORATION DE L'EAU ?

Colmar s'est dotée de l'adduction en eau potable depuis la fin du 19^e siècle. Au cours, du 20^e siècle, plusieurs communes se sont raccordées à l'adduction de Colmar pour former l'UDI Colmar et environs. Aujourd'hui, l'eau potable de Colmar et environs est pompée dans la nappe rhénane dans des forages d'une centaine de mètres de profondeur.

La chloration de l'eau a été mise en place à la suite des événements du 11 septembre 2001 et la mise en place du plan Vigipirate. La collectivité a alors décidé une chloration préventive afin d'éviter tout risque d'attentat "bio-terroriste" par contamination du réseau d'eau.

La chloration est la dernière étape du traitement de l'eau avant sa distribution dans les habitations en vue de sa consommation. Elle consiste à introduire un produit chloré dans l'eau afin de détruire les bactéries, les germes vivants et les matières organiques.

Depuis la mise en place de la chloration, la collectivité a reçu des retours négatifs réguliers de la part des usagers, qui citent notamment **des problèmes de goût, des irritations et des odeurs liées au chlore**. La consommation de l'eau du robinet a baissé de 8,1%.

En 2011, la collectivité a été autorisée à réduire le traitement du chlore, en démontrant que l'eau du réseau était soumise à une surveillance sanitaire consciencieuse et que la collectivité était capable d'agir rapidement pour éliminer toute potentielle contamination bactérienne.

Depuis 2023, les élus de Colmar Agglomération ont souhaité mettre fin à la chloration préventive de l'eau. Les services de la collectivité ont travaillé en partenariat avec la Colmarienne des eaux, l'exploitant du réseau, pour atteindre cet objectif.

LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)

Afin de pouvoir mettre en oeuvre l'arrêt progressif de la chloration de l'eau, Colmar Agglomération et la Colmarienne des eaux, ont dû prendre des dispositions pour garantir la qualité de l'eau.

Dans ce cadre, Colmar Agglomération a mis en place, dès fin 2023, **un plan de gestion de la sécurité sanitaires des eaux** (PGSSE) sur l'UDI de Colmar et environs. Le PGSSE est un plan global d'évaluation et de gestion des risques visant à garantir la sécurité sanitaire de l'eau dans toutes les étapes de sa production jusqu'au robinet du consommateur.

Le PGSSE se décompose en 4 phases :

- État des lieux du service d'eau.
- Identification des dangers et risques sanitaires.
- Élaboration du plan d'action pour gérer ces risques.
- Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation dans une optique d'amélioration continue.

Grâce à ce plan, Colmar Agglomération **a déposé une demande d'arrêt de la chloration préventive de l'eau** auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) en octobre 2024. **En décembre 2024, un avis favorable a été donné par l'ARS, permettant ainsi la réduction progressive de l'utilisation de chlore dans l'eau distribuée.**

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DE L'EAU

Afin de continuer à garantir la qualité et la sécurité sanitaire de l'eau malgré l'arrêt de la chloration, Colmar Agglomération a mis en oeuvre plusieurs mesures. Parmi les actions phares :

- **Embauche de nouveaux collaborateurs pour un budget annuel supplémentaire de 180 000 €** : un agent chargé de l'élaboration et du suivi du PGSSE, un agent chargé de la surveillance de la sécurité sanitaire des travaux, un chargé de mission eau dédié à la prévention et à la protection de la ressource, un chargé de mission eaux non-domestiques.
- **Renforcement de la surveillance du réseau et des analyses bactériologiques.** Cette surveillance sera encore accrue après l'arrêt de la chloration, avec notamment des investissements supplémentaires à hauteur de 500 000 € prévus pour l'acquisition de matériel d'analyse de la bactériologie.
- **Réalisation d'études qui ont montré que l'eau de Colmar possède une stabilité biologique depuis 1945.**
- **Réalisation de formations** pour les agents internes, sous-traitants ainsi qu'aux entreprises intervenants sur le réseau, afin de mettre à niveau leurs connaissances et pratique des règles de sécurité sanitaire de l'eau, et **sensibilisation des particuliers et des établissements sensibles au risque bactériologique.**
- **Renforcement des protocoles d'accès au réservoirs d'eau pour éviter toute contamination** : les réservoirs ne sont plus accessibles que pour leur nettoyage.
- **Mise en place de dispositifs de chloration de secours** dans le cas où une contamination de l'eau serait constatée.

IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

En raison des investissements réalisés par Colmar Agglomération et la Colmarienne des eaux pour pouvoir procéder à l'arrêt de la chloration préventive, une augmentation du prix de l'eau à raison de **2 centimes par mètre cube** sera mise en oeuvre pour les usagers. Cela représente une **hausse d'environ 2,50€ sur la facture annuelle d'un foyer de 4 personnes avec une consommation moyenne de 120 mètres cubes.**

LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

À noter également que les communes du Ried Brun (Jebsheim, Muntzenheim, Bischwihr, Porte du Ried, Fortschwihhr et Wickerschwihhr) ainsi que Sainte-Croix-en-Plaine, qui ne sont pas raccordées à l'UDI Colmar et environs, sont déjà en "zéro chlore".

Colmar Agglomération s'engage à offrir à ses usagers une eau potable de qualité supérieure, sans chlore, tout en garantissant la sécurité sanitaire. Ce projet représente une avancée majeure pour la collectivité, avec des investissements conséquents et des mesures de contrôle renforcées. Grâce à cette initiative, la collectivité souhaite répondre aux retours des usagers et encourager la consommation d'eau du robinet, meilleure pour la planète et la santé.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr

colmar.fr